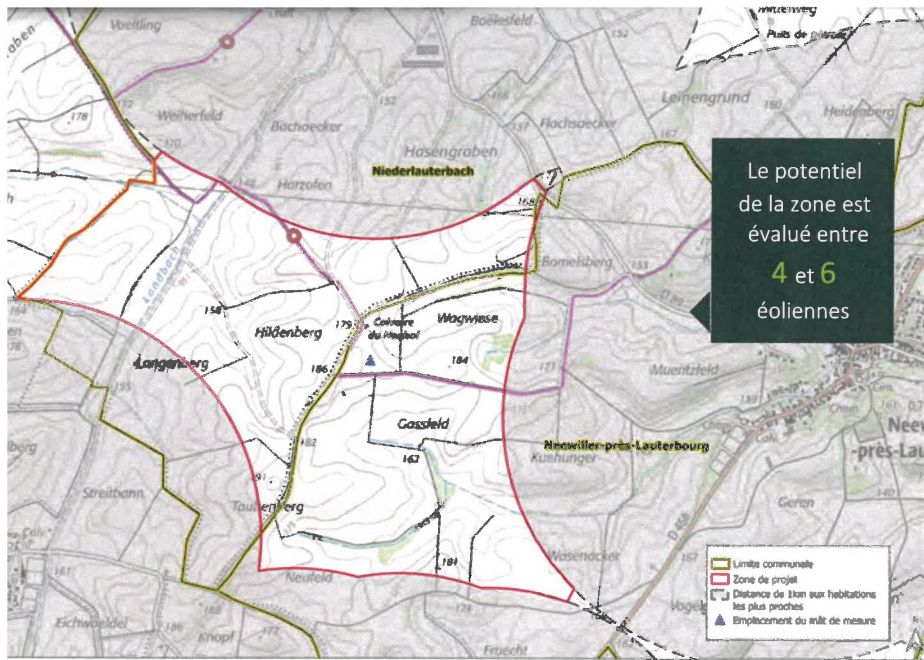


## CHOIX DU SITE



L'implantation des projets éoliens est soumise à de multiples contraintes qui limitent les zones de faisabilité. Le périmètre identifié serait propice à l'installation de 6 éoliennes maximum, d'une hauteur de 200m bout de pale à la verticale. Cette zone bénéficie d'une bonne ressource en vent estimée à partir de données Météo France, et est située en dehors de milieux naturels protégés. De plus, c'est un des rares secteurs du Bas-Rhin présentant un contexte de faisabilité technique en-dehors des servitudes de l'Armée et de l'Aviation Civile. Enfin, elle permet l'implantation d'éoliennes à plus de 1000m des habitations les plus proches, et un raccordement à proximité sur le poste de Lauterbourg à 6km.

## LES ÉTUDES DE TERRAIN RÈGLEMENTAIRES

Quels que soient les enjeux de chaque projet éolien, de nombreuses études sont obligatoires. Elles permettent d'avoir une connaissance précise du territoire et de mesurer l'incidence des différents scénarios d'implantation des éoliennes. L'ensemble de ces études, réalisées sur le terrain par des experts indépendants, sont alors compilées dans un dossier de Demande d'Autorisation Environnementale d'environ 1 500 pages, remis à la Préfecture. L'instruction du dossier par les services de l'Etat dure 12 à 18 mois et à l'issue, le Préfet décide de l'autorisation ou du refus de construire le projet éolien proposé.

Elles comportent plusieurs volets :

**Techniques** : vent, acoustique, raccordement électrique, aéronautique

**Environnementales et sanitaires** : avifaune, chiroptères, autre faune, habitats, flore, hydrogéologie

**Paysagères** : insertion paysagère dans le cadre de vie rapproché et visibilité de sites patrimoniaux



Les études environnementales sont menées sur une durée minimum d'une année, permettant ainsi de couvrir le cycle biologique complet des espèces étudiées.

Des écologues du bureau naturalistes ENVOL Environnement ont d'ores et déjà débuté des prospections dans et autour de la zone de projet. Des inventaires de la flore, des oiseaux, chauves-souris, insectes, mammifères, et amphibiens seront réalisés dans les mois qui viennent par ces experts indépendants.

## INSTALLATION D'UN MAT DE MESURE

Afin de confirmer la faisabilité de ce projet, la première étape sera de confirmer la ressource en vent avec des données de terrain. Un mât de mesure du vent sera donc installé très prochainement à proximité du calvaire du Neuhoef (voir carte page 2). Il enregistrera les vitesses et les directions du vent sur une durée d'un an minimum. Il sera également équipé de capteurs à ultra-sons fixés à différentes hauteurs pour enregistrer l'activité des chauves-souris en altitude. C'est une partie importante de l'étude de la faune locale.



### À NOTER

Le mât sera installé par Autan Environnement, entreprise française dont les cordistes sont à Dijon. Haut de 100 mètres, il ne nécessite aucune fondation : posé sur le sol, il sera maintenu par des haubans, eux-mêmes ancrés dans le sol par des plaques métalliques enterrées à 1 mètre de profondeur.

